



Editorial

Un citoyen comme les autres?



Val-de-Ruz est une réserve presque inépuisable de randonnées pédestres, de parcours de jogging, que ce soit dans la partie agricole ou surtout dans la partie sylvi-
cole. Et, en plein été, l'ombre de la forêt reste un must. Je suis clairement un adepte de ce terrain de jeu, pas assez même à mon goût et à celui du corps qui me supporte.

Un jour de cette période particulière de l'année 2020, dans un des chemins de la côte de Chaumont, lors d'une de mes fréquentes ascensions, je devine plusieurs dizaines de mètres devant moi un homme d'un certain âge. Il a, à mon esprit, un comportement un peu étonnant. Je ne resterai pas ignorant, je me rapproche, mètre par mètre...

Au fur et à mesure de cette avancée, je me vois rassuré. Et même avec un plaisir sans retenue. Cet homme faisait usage tout simplement d'un bâton. Mais pour quoi faire? Pour retirer les parties végétales et minérales qui obstruaient quelque peu les rigoles successives, orientant l'eau au besoin. Un geste bien banal, citoyen, qui contraste avec la vie de tous les jours de la Commune. «Bonjour Monsieur, merci de votre engagement!». Celui-ci se retourne presque avec étonnement.

Oui, contraste, avec les 20 plaintes pénales déjà déposées en 2020. Jeunes arbres tronçonnés, signalisation arrachée, interdictions de circuler ignorées, dangereux fitness urbain tenté, vitres collectivement brisées, tags sans saveur dessinés... et j'en passe. Voilà une part de la panoplie grandissante des dégâts aux infrastructures qui s'ajoutent au littering (déchets sauvages).

Vous l'aurez bien compris, la première partie de cet éditorial m'apporte un réel bonheur intérieur, la suite reste souvent en travers de ma gorge. A force de ces frustrations, doit-on durcir le ton? Ne plus retirer une plainte pénale quand la société trouve le coupable? Cela même pour le «petit jeune» qui se fait les dents, par effet de groupe; la trace indélébile ou presque de son acte le suivrait bien longtemps, malheureusement.

Mais pourquoi un pourcentage, même minime, de notre population choisit-il le mauvais côté des choses?

Cédric Cuanillon, conseiller communal

Votation fédérale

La prochaine votation fédérale est fixée au **dimanche 27 septembre 2020**. Les objets sont les suivants:

1. initiative populaire du 31 août 2018 «Pour une immigration modérée (Initiative de limitation)»;
2. modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP);
3. modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers);
4. modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG);
5. arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat.

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B jusqu'au mardi précédant la votation, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- par correspondance en déposant l'enveloppe aux Geneveys-sur-Coffrane ou à Cernier dans les boîtes aux lettres et les urnes sécurisées communales, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de la votation à 10h00;
- en personne au bureau électoral à Cernier - Epervier 6, le jour de la votation dès 10h00 jusqu'à midi;
- au domicile sur demande le dimanche jusqu'à 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Pour toute question, le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Projet ReliÂges

L'Université de Neuchâtel, en collaboration avec le service cantonal de la santé publique et quatre communes neuchâteloises (dont Val-de-Ruz), lance un programme dédié aux personnes de 65 ans et plus. Il se nomme «ReliÂges».

Il a pour but de partager des solutions qui permettent aux aînés de bien vivre dans leur commune, leur village. La situation engendrée par la Covid-19 nous rappelle avec force l'importance de pouvoir sortir, mener à bien les activités qui nous importent et de voir les personnes qui nous sont chères.

Pour Val-de-Ruz, c'est le village de Cernier qui a été choisi par les intervenants. Ainsi, toutes les personnes âgées de 65 ans et plus seront contactées par courrier afin de leur proposer de prendre part à cette étude.

Au final, il sera possible, pour la Commune, de mettre en place un projet qui aura pu être défini à la suite de cette étude réalisée à Cernier, en jouissant d'un financement de la Confédération.

Forfaits de ski

La Commune et les Sociétés de téléskis Bugnens-Savagnières SA et Crêt-du-Puy SA ont le plaisir de proposer à l'ensemble de la population des forfaits de ski pour la saison 2020-2021 à des conditions attractives. Un forfait ski de neuf jours pourra être acquis, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020, au tarif de CHF 90 pour les enfants (nés en 2004 et après) et de CHF 180 pour les étudiants, apprentis, adultes et seniors. Les jours non utilisés pourront être reportés sur la saison suivante.

Le formulaire de commande est disponible sur le site internet communal. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou à l'adresse loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Délai de commande et validité des offres:
31 octobre 2020.



Tailles des arbres

Les arbres, arbustes, haies, etc. plantés en bordure de la voie publique et des trottoirs doivent être taillés de façon à ne pas gêner la circulation des personnes et des véhicules, ni à restreindre la visibilité.

Le Service de défense incendie du Val-de-Ruz demande instamment que les routes et chemins des villages permettent le passage du tonne-pompe aux gabarits suivants: hauteur 4m, largeur 3m aux rétroviseurs.

Ces travaux doivent être réalisés **jusqu'au 30 septembre 2020**. Passé cette date, les dispositions nécessaires seront prises pour effectuer cette opération aux frais des personnes concernées.

Contrôle des champignons

A titre exceptionnel, le contrôle des champignons ne pourra pas avoir lieu à Cernier le dimanche 6 septembre 2020.

Toutes les alternatives de dates et de lieux de contrôle se trouvent sur le site www.vapko.ch.



Nominations

Le Conseil communal, sur proposition du dicastère du développement économique et territorial, a constitué une Commission technique d'urbanisme. Son rôle, consultatif, est de conseiller les unités administratives communales lors du dépôt d'importants projets de construction ainsi que lors de la sanction de plans de quartier.

Elle est composée de:

- Gisèle Hostettler Fässler, directrice administrative de la FECPA;
- Géraldine Guesdon-Annan, chargée de projet au Parc régional Chasseral;
- Stéphanie Skartsounis, architecte-paysagiste et urbaniste;
- Stephan Bernauer, architecte;
- Julien Lovey, géographe, référent de l'association Mobilité piétonne;
- Barbara Haldi, experte du domaine de la domiciliation.

La Commune pourra ainsi recourir à une vaste palette de compétences reconnues dans des domaines d'importance cruciale.

Circulation routière

En matière de parcage, le Conseil communal a pris les dispositions suivantes:

- il est interdit de stationner hors cases des deux côtés de l'avenue de la Gare aux Hauts-Geneveys;
- il en est de même rue de la Combe à Chézard-Saint-Martin.

Les contrevenants seront amendés conformément à la législation fédérale et cantonale.

Café vaudruzien

La prochaine édition aura lieu le **mercredi 2 septembre 2020 à 19h00** à la salle polyvalente de Boudevilliers.

Le Conseil communal vous attend en nombre pour un moment convivial de partage, d'échange et de questions autour d'un café, dans le respect des règles d'hygiène et de distance sociale.

Mise au concours

La Commune recherche, pour le 1^{er} novembre 2020 ou une date à convenir,

- 1 assistant social (F/H) à 50%;
- 1 collaborateur administratif à la chancellerie (F/H) à 90%.

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique uniquement à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Bibliothèque des jeunes

Durant la pause estivale, la bibliothèque jeunesse de Fontainemelon a fait peau neuve sous la houlette de la nouvelle bibliothécaire, Dominique Bähni, entrée en fonction début juin. De nouveaux décors sous le signe et les couleurs de la nature offrent des espaces de lecture et de découverte à l'ombre des baobabs.

La collection de livres, s'adressant plus particulièrement aux enfants de 0 à 12 ans, s'est également enrichie de plus d'une centaine de nouveaux ouvrages couvrant des domaines aussi divers que la fantaisie, les romans, la cuisine, l'environnement et les bandes dessinées.

Les horaires d'ouverture ont été élargis. Aux lundis et jeudis, de 15h00 à 17h30, s'est ajouté le mercredi après-midi de 14h00 à 17h30. Parents et enfants bénéficient ainsi de plus de temps pour choisir et découvrir les livres, flâner dans les rayonnages, s'imprégner de la magie des mots et des illustrations ou recourir aux conseils avisés de la bibliothécaire. L'accès et le prêt des livres sont bien sûr gratuits.

La bibliothèque de Fontainemelon travaille en collaboration avec celle de La Fontenelle, accessible à tous les élèves du Cycle 3, ainsi qu'avec celles des Geneveys-sur-Coffrane et de Chézard-Saint-Martin qui s'adressent aussi au jeune public.



En prévision du passage à la prochaine Charte reliant Parc et communes membres, le Parc régional Chasseral et la Commune proposent tout au long du 2^e semestre 2020 un bref bilan des projets réalisés et en cours en partenariat depuis plus de 10 ans.

Paysage et franges urbaines

Depuis 2014, 1'271 mètres linéaires de murs en pierres sèches ont été restaurés sur la Montagne de Cernier, le long d'anciennes voies historiques.

Accompagnées de muretiers professionnels, 160 personnes ont participé à ces travaux. Parmi elles, des requérants d'asile, des personnes en réinsertion sociale et nombre d'autres volontaires.



Les pierres utilisées (principalement de calcaire blanc) pour rebâtir ces murs viennent hélas à manquer et cela pourrait mettre en péril la poursuite des chantiers en cours au Pâquier et à la Montagne de Cernier.

Si vous disposez d'un stock de pierres, n'hésitez pas à contacter Elodie Gerber: elodie.gerber@parcchasseral.ch ou alors au 032 942 39 54.

Un projet de franges urbaines est par ailleurs mené depuis 2017. Deux cents arbres, essentiellement fruitiers, ont été plantés dans ce cadre, notamment au Pâquier et à Cernier.

En 2019, des mesures en gestion différenciée des espaces verts ont été testées avec succès à Cernier (pâturage avec des moutons, plantations de vivaces et de haies d'arbustes).

